

île de Ré

guide d'architecture locale

Communauté de communes
de l'île de Ré
5, rue de la Blanche
17580 Le-Bois-Plage
2003

Le territoire de l'île de Ré est un espace fragile où villages traditionnels et milieu naturel entretiennent depuis toujours des relations délicates et sensibles.

Ces valeurs essentielles ont porté la renommée de Ré.

Elles demeurent aujourd'hui encore en danger par la pression de l'urbanisme, les enjeux économiques et l'importation sur l'île de modèles, d'images et de matériaux totalement étrangers à notre identité insulaire.

Ces dérives ne doivent pas détruire à tout jamais ce qui a forgé l'île de Ré.

Le C.A.U.E. 17 nous propose de relire les caractéristiques précises de l'architecture et des paysages rétais, de renouer le lien affectif avec notre environnement, de devenir à son tour le messenger de ces équilibres si fragiles qu'ils exigent de la part de chacun de nous la plus grande vigilance.



Léon GENDRE

Conseiller Général

Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré

Maire de La Flotte

Président du C.A.U.E. 17



Ce guide d'architecture locale est un document de conseil.
Il reste soumis à la réglementation en matière d'urbanisme applicable dans chaque commune ainsi qu'aux règles de constructions, normes et D.T.U. en vigueur.
L'avis du Service des Bâtiments de France est requis sur toute autorisation de construire.

Document conçu par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime pour le compte de la Communauté de communes de l'île de Ré.

adresses utiles

- Service Départemental de l'Architecture et du Paysage (SDAP 17)
28, rue Gargouilleau - 17025 La Rochelle Cedex 1
Tél : 05 46 41 09 57
- Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes (DIREN)
14, Boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers
Tél : 05 49 50 36 50
- Subdivision de l'Équipement de l'Île de Ré (D.D.E.17)
17, Quai de la Criée - BP 16 - 17590 Ars-en-Ré
Tél : 05 46 29 40 19
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
de la Charente-Maritime (C.A.U.E. 17)
85, Boulevard de la République - 17076 La Rochelle Cedex 9
Tél : 05 46 31 71 90
- Communauté de communes de l'île de Ré
5, rue de la Blanche - 17 580 Le Bois-Plage-en-Ré
Tél : 05 46 09 00 97
- Mairie d'Ars-en-Ré
13, rue du Havre - 17590 Ars-en-Ré
Tél : 05 46 29 40 21
- Mairie de Le Bois-Plage-en-Ré
27, rue Aristide-Briand - 17580 Le Bois-Plage-en-Ré
Tél : 05 46 09 23 11
- Mairie de La Couarde-sur-Mer
9, Grande Rue - 17670 La Couarde-sur-Mer
Tél : 05 46 29 82 89
- Mairie de La Flotte-en-Ré
Cours Félix-Faure - 17630 La Flotte-en-Ré
Tél : 05 46 09 60 13
- Mairie de Loix-en-Ré
Place de la Mairie - 17111 Loix-en-Ré
Tél : 05 46 29 01 06
- Mairie de Les Portes-en-Ré
Le Bourg - 17880 Les Portes-en-Ré
Tél : 05 46 29 50 56
- Mairie de Rivedoux-Plage
Rue Gustave-Perreau - 17940 Rivedoux-Plage
Tél : 05 46 09 39 39
- Mairie de Saint-Clément-des-Baleines
17590 Saint-Clément-des-Baleines
Tél : 05 46 29 42 02
- Mairie de Saint-Martin-de-Ré
Place de la République - 17410 Saint-Martin-de-Ré
Tél : 05 46 09 38 90
- Mairie de Sainte-Marie-de-Ré
32, rue de la République - 17740 Sainte-Marie-de-Ré
Tél : 05 46 30 21 24

sources documentaires

- *Le Bois-Plage en 1972*
Analyse critique de l'évolution d'un style régional
Francis Billet, Architecte Urbaniste
Centre de documentation, C.A.U.E. 17 - 1972
- *Le Ravalement*
Service Départemental de l'Architecture et du
Paysage de la Charente-Maritime
Jacques Boissière, Architecte des Bâtiments
de France - 1995
- *La maison du Bois-Plage*
Association Avenir du Bois - 1995
- *Île de Ré - Inventaire topographique*
Ministère de la Culture et de la Communication
Paris, Imprimerie Nationale - 1979
- *ZPPAUP de La Flotte*
Isabelle Berger-Wagon - Bernard Wagon,
Architectes Urbanistes - 2001
- *ZPPAUP de Saint-Martin-de-Ré*
Isabelle Berger-Wagon - Bernard Wagon,
Architectes Urbanistes - 1988.
- photographies & dessins C.A.U.E. & S.D.A.P.

paysages

Le paysage rétais puise son originalité et sa richesse dans le contraste permanent des vastes espaces naturels ouverts avec les sites bâtis regroupés et clos, où la végétation domestique des jardins irrigue les tissus des constructions.

L'urbanisme se doit de respecter cette netteté des contours, particulièrement dans les secteurs qui se développent aux franges des bourgs et des villages, et de préserver comme de développer la trame paysagère dans les cœurs d'îlots.



1

échelle

Force du climat, souci d'économie des matériaux ? L'échelle des bâtiments paraît comme réduite. On arpente les ruelles et querreux à hauteur des murs de clos et des toits, guidé par l'alignement des fenêtres souvent très basses.

L'industrialisation des matériaux et des éléments de construction, la normalisation des dimensions des portes et fenêtres, bousculent ce rapport d'échelle qu'il faut s'attacher à respecter. Ici plus qu'ailleurs, la norme ne peut remplacer l'attention au patrimoine.



2

bâti

La disposition des voies et places fixe l'ordre des lieux privés et constitue la règle générique de l'urbanisme. Les constructions se développent à partir de l'espace public où elles forment un front bâti continu toujours à l'alignement. Le port ou la place, la rue, s'appuient sur la façade principale des maisons.

Venelles et querreux s'y greffent pour offrir une desserte fonctionnelle : chais, dépendances, portails sur clos et jardins. Le parcours toujours sinueux abrite le promeneur des vents. Le bâti rétais est un ensemble, pas un assemblage d'architectures individuelles.



3